

PERMIS AM (ancien BSR)

La formation comprend 7 heures de cours théoriques et pratique

Le jour de formation se munir OBLIGATOIREMENT :

- d'un casque (homologué aux normes européennes) avec dispositifs réfléchissants
- d'une paire de gants normes NF (loi du 20 novembre 2016)
- d'un blouson
- En fonction du temps (pluie, froid...) : d'un pantalon étanche, de vêtements chauds

NB : Le Casque et les gants homologués sont obligatoires sous peine d'amande et d'immobilisation du véhicule : En cas d'absence de ces équipements en conformité, il sera impossible de faire la formation

Tarif de la formation

270 €*

avec possibilité de paiement en plusieurs fois

Les tarifs comprennent les assurances en responsabilité civile (dommages causés à un tiers) sur les véhicules de l'auto-école, pendant la formation, sous les ordres et la responsabilité du moniteur présent. La modification des cyclomoteurs et quadricycles (kit de débridage) est interdite par la loi, la personne effectuant la modification et l'utilisateur du véhicule modifié encourent une sanction : immobilisation et confiscation du cyclomoteur ; emprisonnement et 300 000 € d'amende pour la personne effectuant la modification et amende de 3^{ème} catégorie avec interdiction de passer le permis pendant 3 ans pour l'utilisateur.